

Où il est question de l'illégalisme anarchiste, de l'affaire des Bandits tragiques, des Souvenirs d'anarchie, de Chez les Loups, d'Un peu de l'Âme des bandits et de quelques autres sujets encore

Dans le n° 2 de *Len dehors* j'ai publié quelques-unes des réflexions que m'avait suggéré le roman genre cinématographique : *Chez les Loups*, dont l'auteur est, qui ne le sait encore, André Lorulot, directeur de l'*Idée Libre*, de l'*Anti-Religieux*, du *Cri de la Banlieue*, etc.

En livrant à la publicité ces réflexions, — de très courtes réflexions — je me situais au point de vue qui était celui où se plaçaient l'anarchie et le groupe des *Causeries populaires*, en 1908, époque où il éditait *Qu'est-ce qu'un Anarchiste ?*

Mes réflexions sur la façon lorulotique de qualifier de « mœurs anarchistes » ce qui n'est que fiction pure et diffamation évidente eut le don d'irriter le directeur de l'*Idée Libre* auquel j'avais offert — comme l'a fait, par exemple, Han Ryner pour les *Entretiens de Socrate*, — de répondre dans *Len dehors*. Au lieu de s'en tenir à l'illégalisme et à « Chez les Loups » — c'était toute la question — A. Lorulot a répliqué à mes observations sur son roman par toutes sortes d'arguments et d'injures qui sont tout à fait en dehors du sujet, tout cela si peu raisonné que j'en suis à me demander encore s'il ne s'agit pas d'une manifestation de son état de santé déplorable.

J'ai réuni, il y a quelques jours, plusieurs camarades ayant appartenu à l'ancien groupe des « Amis d'Armand ». Nous avons examiné de concert ce qu'il conviendrait de faire. Nous avons été tous d'accord que des explications s'imposaient. Nous avons conclu que ces explications seraient développées en un supplément de *Len dehors*, malgré les frais spéciaux dont ce supplément grèverait le budget de notre modeste feuille.

Ce sont les circonstances qui m'amènent à donner cours à pareille polémique dans *Len dehors*. Ce n'était point mon intention. J'aurais pu être beaucoup plus énergique dans ma critique de *Chez les Loups*. Je me suis abstenu, pour ménager Lorulot. Je n'ai pas dit, sachant ce que je sais, ce que j'aurais dû dire : c'est qu'il n'appartenait en aucun cas à A. Lorulot, de publier un roman diffamatoire tel que *Chez les Loups* et de l'intituler *Mœurs Anarchistes*. C'est qu'en le publiant, cet éditeur s'est exclu lui-même de la fréquentation des anarchistes, communistes comme individualistes.

Je crois que les explications qui vont suivre le prouveront. Par égard pour la santé de Lorulot, je ne tiendrai compte que des documents écrits. Parmi ceux-là même, je sélectionnerai. Je ne reviendrai plus d'ailleurs sur la question.

Un farceur

André Lorulot relative son opinion sur moi à mon appréciation de son roman. C'est comique. Qu'on en juge par les extraits suivants :

AVANT LE COMPTE RENDU DE *Chez les Loups* :

« Armand est un indépendant, un frondeur, un hors secte. . . . Parvenue à son entière maturité, possédant désormais tous ses moyens d'expression, éclairée autant qu'elle peut l'être par les vicissitudes et les expériences de la vie, cette intelligence nous donnera encore de beaux fruits. Elle collaborera très utilement au labeur ingrat de la culture individuelle ; en un temps où la personnalité humaine est méprisée et foulée aux pieds, elle nous aidera à combattre pour l'individu et pour son droit à l'intégral affranchissement ».

(André LORULOT, *Les Humbles*, nov. 1921).

« Peux-tu répondre à mon Enquête. Brevement. . . . mais je tiens à ce que ta thèse soit exposée (23 juin 1922). — Merci beaucoup pour ta réponse à l'Enquête, elle m'a beaucoup plu (4 juillet 1922) ». (Lettres de A. Lorulot à E. Armand).

« Tu es trop supérieur pour ne pas souffrir de la vulgarité et de la médiocrité de la majeure partie des « camarades » et tu me dis pourtant te plaire en leur compagnie. . . . Tu es trop averti aussi pour te leurrer sur l'utilité d'une propagande anarchiste et sur les fruits qu'elle peut porter. . . » (Idem. 10 oct. 1922).

APRÈS LE COMPTE RENDU DE *Chez les Loups* :

« Le rôle joué par Armand dans l'histoire de l'illégalisme ne lui confère pas du tout le droit moral de se poser en censeur de quiconque. . . . Le parti-pris d'Armand, le but malpropre qu'il poursuit, son amoralisme, etc. ». *Le Réveil de l'Esclave*, 1^{er} décembre 1922 ; l'*Idée Libre*, de décembre.

J'estime que le fait que A. Lorulot a reçu de l'argent pour moi au cours de ma détention ou celui d'avoir rédigé le numéro-bibliographie des *Humblés* ne saurait m'engager à son égard à ce point que je dusse taire mes sentiments concernant les écrits qu'il livre au public. Pareille prétention de sa part équivaldrait à de la prostitution de la mienne.

Lorulot et l'illégalisme

A. Lorulot n'a pas réagi tant que cela contre l'illégalisme au temps où *l'anarchie* ouvrait ses colonnes à la discussion sur l'illégalisme anarchiste ; il ne différait pas sensiblement du point de vue des « Causeries Populaires », comme on peut le voir par la conclusion d'un article de lui paru dans *l'anarchie* du 25 janvier 1905.

« Les actes illégaux sont intéressants lorsqu'ils peuvent être faits sérieusement avec des risques minimes et des profits satisfaisants ».

Les résultats de ces actes sont intéressants, à la fois au point de vue personnel — affranchissement et libération de l'individu — et au point de vue anarchiste — développement et extension de la propagande. »

Plus tard il s'est contenté d'expliquer les actes illégaux, mais toujours en se montrant favorable, en dernier ressort, à ceux qui les accomplissaient. Il n'est revenu sur son attitude que quand il a présumé qu'il n'avait plus rien à en tirer, qu'il avait avantage matériel à se tourner vers un autre milieu que le milieu individualiste anarchiste.

Au cours d'une polémique engagée avec moi, dans *l'anarchie* du 29 juin 1912, Lorulot déclare nettement :

« Je ne suis pas non plus l'adversaire de ceux qui recourent à des moyens illégaux. . . »

Salarié et voleur, commerçant ou faux monnayeur, il n'y a que des nuances entre ces professions. »

On sait qu'on a parfois trouvé étrange qu'André Lorulot ne fut pas englobé dans l'affaire dite des « Bandits tragiques », alors que son nom avait paru sur la manchette de *l'anarchie*, pendant plus d'un an, quand elle s'imprimait à Romainville.

Il est intéressant de revenir sur les déclarations qu'A. Lorulot fit à ce sujet devant le juge d'instruction Gilbert (cote 113, dossier 81), déclarations que j'ai copiées chez l'un des avocats de ceux qui furent condamnés.

DEMANDE. — Il résulte des renseignements qui nous ont été fournis, que déjà, sous votre direction, des individus habitant *l'anarchie*, notamment Garnier, Carouy et Callemine, commettaient des vols, dont ils apportaient les produits dans les locaux du journal.

RÉPONSE. — Je ne nie pas que des faits de cette nature se soient produits, mais je suis totalement resté étranger aux agissements de ces individus. J'étais constamment enfermé dans mon bureau quand j'étais à *l'anarchie*, m'occupant exclusivement de la rédaction des articles, et j'ignorais complètement ce que pouvaient faire des camarades, lesquels se seraient bien gardés de me mettre au courant de tels actes, sachant bien par avance que je les désapprouvais.

DEMANDE. — Vous n'ignorez cependant pas que Garnier, Carouy et Callemine étaient partisans de ce que vous appelez, en langage anarchiste : l'illégalisme.

RÉPONSE. — Je ne l'ignorais pas, en effet. Il m'est arrivé, bien des fois, de discuter avec eux sur ces questions, sur lesquelles, comme beaucoup d'anarchistes, j'étais en désaccord avec eux. Certains anarchistes, en effet, peuvent être partisans de l'illégalisme, sans pour cela le mettre en pratique. Tel fut, je vous l'ai dit tout à l'heure, une des causes de mon départ. J'ajoute que ce n'était pas la plus importante. Nous étions divisés sur beaucoup d'autres questions théoriques.

Lorsque A. Lorulot me reproche d'avoir « prôné » l'illégalisme (1), je pourrais lui répondre par sa déclaration au juge d'instruction Gilbert, c'est qu'on peut être « partisan, théoriquement, de l'illégalisme, sans pour cela mettre ces idées

(1) Il est bon ici de citer une page de *Qu'est-ce qu'un Anarchiste ?* extraite du chapitre sur les *Anarchistes envisagés comme réfractaires au point de vue économique*. On verra comment, en réalité, je prônais l'illégalisme :

« Nous croyons pouvoir établir que la pratique des « gestes illégaux » est une affaire de tempérament, une expérience de la vie anarchiste et que nombre d'anarchistes n'y sont point aptes. Ajoutons qu'il est d'autres moyens que l'attaque directe à la propriété, mais quels que soient ces moyens, jamais leur usage ne saurait diminuer intellectuellement ou moralement qui les emploie. C'est même le « critérium » qui permettra de savoir à qui on a affaire. Nul anarchiste n'accordera sa confiance au soi-disant camarade qui se targue d'« illégalisme », ne pense qu'à bombances et fêtes, indifférent aux besoins de ses amis, insouciant de la marche du mouvement anarchiste. Il lui sera plus sympathique qu'un autre, voilà tout, car le réfractaire, l'irrégulier, le hors-cadre, même inconscient, même impulsif, attireront toujours l'anarchiste.

« Ainsi donc, c'est selon les tendances de son individualité que l'anarchiste se comportera sur le plan économique. Il lui semblera que plus les gestes et les actes de ses camarades seront ceux d'un réfractaire, plus ils seront conformes à l'idée de la réaction contre le milieu. Il ne lui viendra jamais à la pensée de critiquer le camarade qui s'assure la subsistance par d'autres moyens que ceux qu'il emploie. Il se solidarise avec ceux de ses camarades tombés sous la coupe de la justice en se souvenant que le régime auquel sont astreints les « condamnés de droit commun » est bien plus déprimant que celui auquel s'exposent les condamnés pour délits politiques ».

en pratique ». Je ne le ferai pas. J'ai subi 26 mois de prison comme complice d'une émission de fausse monnaie à Nancy, émission qui n'a jamais eu lieu, comme l'a reconnu le jury qui m'a condamné. Depuis 1901, date de l'apparition du numéro 1 de l'*Ere Nouvelle*, j'ai passé sept ans de mon existence enfermé au régime de droit commun, et toujours pour des choses dont je ne suis pas coupable. Cela, à mon avis, me permet d'avoir une opinion sur l'illégalisme. J'ai « payé » assez cher le droit d'exprimer cette opinion. Il est vrai que je ne sais pas « y faire » ; que me sont étrangères la facilité et l'habileté de « ceux qui la connaissent » pour se tirer à bon compte des griffes des juges. Peut être est-ce à cela qu'A. Lorulot fait allusion quand il prétend que mon rôle, dans l'histoire de l'illégalisme, ne me confère pas du tout le droit de me poser en censeur moral de quiconque ? C'est de me confiner dans mon rôle de « poire » qu'il sous-entend sans doute.

Les déclarations de Lorulot devant le juge d'instruction Gilbert furent rapidement connues dans les milieux anarchistes. Tous les camarades savent de quelle façon, pour s'en tirer (1), il a « plaqué » ses ex-collaborateurs (ils signaient Mondray, Beaursey-Gut). Tout le monde s'imagina qu'il laissera désormais les illégaux tranquilles.

Les assises

Mais Lorulot a senti que fléchissait sa popularité dans les milieux individualistes. Il a encore besoin de ce public. Ces mêmes individus qu'il ignorait devant le juge d'instruction Gilbert deviennent des « camarades d'idées ou de fait, lutant à nos côtés, appuyant notre propagande, secondant notre effort » (2).

Les camarades qui vont comparaître devant le jury désirent, demandent, réclament qu'on ne s'occupe pas d'eux publiquement, tant ils ont conscience que leur cas est désespéré. Lorulot passe outre. Il est dans l'intérêt de ces malheureux eux-mêmes que *l'anarchie* adopte une tactique modérée concernant la thèse illégaliste elle-même. J'en suis évincé. Voici, concernant l'attitude d'A. Lorulot, deux lettres qui éclaireront les moins prévenus et les plus ignorants :

Paris, 14-12-22.

Mon cher Armand,

Tu me demandes de te communiquer la lettre de CALLEMIN, bien volontiers. Elle constitue un document inédit de l'histoire de ceux que l'on a appelés « les Bandits tragiques ».

Je me bornerai à te dire dans quelles conditions cette lettre m'est parvenue. Mais, sans chercher à apprécier des événements vieux de 10 ans, je puis bien affirmer ici — et ceux qui ont vécu cette époque le savent tous — que le roman de LORULOT : « Chez les Loups », dans lequel il est inconsciemment question de la « Bande tragique », constitue une diffamation au premier chef pour ceux qui furent des énergiques sans cesser d'être des intelligents. L'auteur y satisfait sa haine des « scientifiques », rien de plus ; cela est assez visible.

Si je ne le connaissais pas, je souhaiterais à LORULOT de montrer dans sa vie la même hauteur de caractère que ceux qui prétendent saloir ont montré à l'heure de la mort. Quant à leur illégalisme, tout le monde n'a pas les capacités voulues pour écrire un livre diffamatoire des milieux auxquels on prétend appartenir ; ce qui montre bien qu'il est de plus en plus difficile de gagner son pain en compilant honnêtement autrui.

Acquitté aux assises de la Seine, j'eus, en sortant de prison, le pénible spectacle d'une campagne de meetings dite « en faveur des Bandits tragiques », campagne menée par les anciens adversaires des emprisonnés.

Estimant cette action néfaste pour les accusés et pour ceux qui pouvaient, par contagion, se laisser aller à imiter inconsidérément leur exemple, je fis prévenir CALLEMIN, DEBOE, et d'autres, dont j'étais également l'ami intime.

Voici la réponse que je reçus :

Cher Arthur,

Tu as certainement raison lorsque tu essayes d'envoyer le mauvais effet que causent tous ces polichinelles.

Je ne connais pas les bandits, mais je suis fermement convaincu qu'ils ne pensaient pas un instant faire œuvre anarchiste, et qu'avec les attentats, ils n'avaient nullement l'intention de régénérer l'humanité. . . . Je m'indigne donc de la façon éhontée dont on se sert d'eux pour battre une grosse caisse qui, sans être électorale, n'en présente pas moins beaucoup d'analogie avec celle-ci. . . . C'est l'esprit de corps, l'esprit de coterie, dans ce qu'il a de plus répugnant. Mais je ne veux pas que tu te serves de la présente comme autographe officiel ; d'abord ce serait légitimer l'association de malfaiteurs qu'il faut à tout prix éviter. Contenté-toi donc, autant que cela t'est possible, de faire cesser en notre nom des apologies stupides d'actes trop dictés, trop résultant de circonstances données pour avoir un quelconque aspect d'anarchisme ou de revendication sociale. Sache, d'ail-

(1) Du moins, c'est ce qu'ils lui reprochent.

(2) En 1916, Lorulot écrivait dans une plaquette *Réponse à mes calomnieux* — qui ne répond à rien : — « Il n'y eut jamais de relations véritables entre aucun des bandits et moi, ceci dit sans aucune intention de blâme à leur égard ». L'illégalisme « rend » de moins en moins.

leurs, que je ne sais pas si je suis anarchiste, que beaucoup sont dans mon cas. Je suis persuadé que les individus de la rue O. étaient des bonshommes voulant vivre, et c'est tout.

Je termine ce mot étant fatigué et voulant dormir. Donc tu peux, au nom de beaucoup d'entre nous, faire cesser des histoires intéressées. Bien à toi.

RAYMOND.

24-12-12.

En possession de cette lettre, j'envoyais à LORULOT deux camarades : LÉON BERGER, actuellement à Orléans, et Pierre CARDI, actuellement au Maroc. Ces camarades lui firent à « l'anarchie », où se trouvait LORULOT, et lui présentant la lettre, le prièrent de cesser les meetings ; contre la tenue desquels protestaient, avec leurs avocats, les accusés et tous leurs amis de l'extérieur, LORULOT répondit à cette demande : « JE N'AI PAS À TENIR COMPTE DE CETTE LETTRE ; CE QUE JE FAIS, C'EST POUR LA CAUSE ! »

Les meetings continuèrent, en effet. Après le procès il me fut impossible de publier la lettre que l'auteur RAYMOND CALLEMIN (appelé LA SCIENCE par Lorulot, son ennemi), avait confiée à ma discrétion pendant les débats.

Tels sont les faits. Je n'ai pas à les commenter plus que CALLEMIN ne l'a fait. « Chez les Loups » montre à tous que les « scientifiques » de 1912 ne s'étaient pas trompés sur la moralité de leur adversaire.

Arthur MALLET.

A. Lorulot ne tint aucun compte du désir des inculpés. Les réunions se poursuivirent. Les articles fulminants de *l'anarchie* continuèrent. La plupart de ces articles étaient signés de André Lorulot, d'autres de pseudonymes (1). Je vais citer les titres des plus marquants d'entre eux : *Tous à l'œuvre* (3 oct. 1912) ; *Révolutionnaires et bandits* (24 oct.) ; *Illégaux et Proletaires* (14 nov.) ; *Un tache* (21 nov.) ; *Droit d'Asile* (2 janv. 1913) ; *Le Droit, c'est la Force* (16 janv. 1913) ; *Les Douze Fantoches* (6 fév. 1913) ; *Adieux* (24 avril 1913).

Aux Assises, le Procureur Général lut l'article *Droit d'Asile* (2) et se servit de la campagne de *l'anarchie* pour écraser davantage encore les inculpés.

Pendant que le procès se déroulait, que jouaient les assises, plus tard encore, Lorulot ne cessait ses apologies ou ses explications. Le groupe des *Illégaux* se fondait. *L'Idée Libre* éditait *Pourquoi j'ai cambriolé*, de Jacob ; *Les Vrais Bandits*, de A. Lorulot où on lit :

« Nous n'avons pas davantage à déconseiller l'illégalisme qu'à exciter les hommes à s'y livrer. La société rend nécessaire l'emploi d'un certain nombre de moyens à l'homme désireux de vivre vraiment sa vie. Parmi ces moyens, cha- un fait son choix quand il peut, selon ses aptitudes. Encore une fois, il s'agit de vivre de notre mieux. Et ce n'est pas toujours facile. . . . Le révolutionnaire à l'atelier est-il plus anarchiste que l'ouvrier en train de cambrioler ? »

Il n'est aucun des articles ou brochures que Lorulot publie ou édite à ce moment-là sur la question qui, malgré des réticences ou des réserves, ne concluent en faveur des illégaux. C'est la même note dans *l'Almanach des Ennemis de l'Autorité* (1913). Dans *l'Idée Libre* de janvier 1912, répondant à son protecteur A. Naquet, Lorulot dira :

« Je ne place pas l'illégal au-dessus des autres hommes. Ni au-dessous. Il ne m'intéresse que par son action anarchiste, sa propagande, sa vie meilleure. Quant à l'illégal tout court. . . rien ne le différencie, ni de l'exploiteur, ni du résigné : je le reconnais volontiers.

A mon sens, on peut donc très bien, selon les circonstances (car ce sera toujours un regrettable pis aller, ne l'oublions pas. . .) être un illégal et ne rien abandonner de ses idées rénovatrices.

Après les Assises

Une fois acquise, la condamnation des « bandits tragiques » Lorulot, continua dans le même sens quelque temps encore. Il avait toujours besoin des anarchistes individualistes.

Vers cette époque, on lança le programme d'une feuille hebdomadaire individualiste anarchiste *Le Rebelle*, qui n'a jamais paru, d'ailleurs. Ce programme contient les lignes suivantes :

« Et puisque nous parlons d'action, précisons ici quelques points, particulièrement touchant l'attitude que nous adopterons à l'égard des illégaux, des réfractaires de toutes sortes.

« Sans vouloir le moins du monde exciter à commettre des actes quelconques ou en faire une tapageuse apologie — légende bâtie à dessein par des détracteurs intéressés — nous mettrons scrupuleusement dans la balance les avantages et les risques en matière d'illégalisme, mais nous affir-

(1) A ce propos, je reconnais qu'étaient de moi les articles sous les pseudonymes Hermant Sterne, Amos, le Guépin, publiés tant que mon nom figura sur la manchette de *l'anarchie*. Je demande à Lorulot de montrer autant de courage que moi à l'égard des pseudonymes dont il s'est servi pendant que se déroulait le procès des « Bandits tragiques ».

(2) Pour accabler Gauzy, Reinert, Jourdan.

merons envers et contre tous qu'il trouve sa justification dans la doctrine anarchiste considérée :

1° Comme négation de la propriété ;
2° Comme conséquence de la révolte. »
On trouve naturellement, au nombre des collaborateurs du *Rebelle* : André Lorulot, de *l'Idée libre*, publiciste.

Dans un ouvrage intitulé *Les Théories Anarchistes*, édité en 1913 par Giard et Brière, Lorulot traite de la façon suivante la question de l'illégalisme :

« Au point de vue anarchiste, il n'y a aucune raison pour réprimer le vol. Entre le vol légal (que tant de gens pratiquent) et le vol illégal, l'anarchiste opérerait plutôt pour le second, qui est moins hypocrite et qui garde un caractère de protestation révolutionnaire.

L'anarchiste constate peu de différence entre l'ouvrier (qui soutient l'esclavage et la turpitude) le commerçant et le camelot (qui dépouillent à l'abri de la loi), le fonctionnaire et le bureaucrate (qui remplissent des fonctions parasitaires) et l'illégal et le malfaiteur (qui, pour vivre à l'aide du travail de leurs semblables, n'hésitent pas à les attaquer). Il pense que bien souvent l'illégal ne choisit pas sa route et que, presque toujours, il n'a que trop de motifs pour haïr une société qui lui interdit de se développer sainement.

Mais l'illégalisme est périlleux. L'exige de celui qui s'y livre des qualités « professionnelles » et une puissance individuelle assez rares. Faute de les posséder, l'individu sera écrasé impitoyablement. Une fois de plus, nous convions donc nos camarades à la réflexion, à l'étude, au perfectionnement de soi-même.

Ainsi pratiqué, l'illégalisme peut dans une large mesure libérer l'individu, le soustraire à l'exploitation, l'aider à se développer ; en un mot à profiter de la vie. Il lui fournit aussi les moyens d'affirmer ses idées et de les répandre, ce qui est autrement intéressant que les basses jouissances où se complaisent tant d'humains, de classes diverses (p. 300).

« Souvenirs d'Anarchie » et « Chez les Loups »

Lorulot fait allusion aux Mémoires « infects » qu'Henriette Maitrejean, dont le nom figura quelque temps sur la manchette de *l'anarchie*, a publiées dans le *Matin*, il y a neuf ans.

J'estime que ces Souvenirs sont moins « infects » que *Chez les Loups* de Lorulot. Moins fielleux, moins venimeux, moins dangereux, moins détestables après tout. Pour répéter les paroles d'un chroniqueur de « La Bataille syndicaliste » j'estime qu'on « y ironise plus qu'on n'y insulte, qu'on y ridiculise certaines vanités plus qu'on excite à les haïr » (1).

Il y a quelques phrases dans *Les Souvenirs d'anarchie* que A. Lorulot n'a jamais pu digérer, je le sais. Ce sont les lignes qui suivent concernant les illégalistes de cette période :

« Un autre cercle s'était formé à Paris : *l'Idée Libre*.

Ils y étaient bien plus à leur aise. Ils y trouveraient également les livres et les brochures dont ils pouvaient avoir besoin ».

Certains se rappelleront comment furent accueillis dans les milieux individualistes les *Souvenirs d'anarchie* d'Henriette Maitrejean. Dans *l'anarchie* d'ailleurs elle fut traitée de tous les noms qui figurent au dictionnaire poissard : goule, bête puante, délatrice, paillassa, prostituée, catin, ancienne radeuse, ... j'en passe.

Les Lorulot et C^o ont exercé une influence tellement débilatante sur le mouvement anarchiste que les individualistes ont laissé paraître et se vendre *Chez les Loups* sans s'insurger ni manifester leur dégoût. Il y a quelques années, on n'aurait pas permis à un Lorulot, après cette publication, de reprendre la parole en public.

Pour déplorable et malintentionné que soient les *Souvenirs d'anarchie*, il y a ceci au crédit d'Henriette Maitrejean : elle a compris que sa place n'était plus dans nos milieux. Elle n'y palabre pas, elle n'y vend pas de papier imprimé, elle n'encombre pas de ses communications les feuilles libertaires, elle n'y opère à aucun titre.

Un peu de l'Ame des bandits

Ce n'est pas d'ailleurs dans les *Souvenirs d'Anarchie* ni dans *Chez les Loups* qu'il faut aller pour puiser des informations exactes sur la psychologie des Calémin, Monier, Soudy, Carouy, etc. Le feuilleton d'Henriette Maitrejean et le roman d'André Lorulot sont tous deux de parti pris. Henriette Maitrejean veut se venger de l'injustice qui a été commise en condamnant son ami Le Réfif (Kibaltchiche), et André Lorulot cherche à la fois à donner des gages de sa bonne conduite future aux bourgeois et à assouvir la haine qu'il éprouve à l'égard de certains de ses ex-copains. Il est un livre dont je n'épouse pas certes, la plupart des conclusions, fait par un homme qui appartient à un tout autre milieu que le milieu anarchiste, Emile MICHON, membre de la Société générale des Prisons, — c'est tout dire. Dans ce livre intitulé *Un peu de l'Ame des bandits* (2), M. Michon a tenté au moins un effort pour comprendre la psychologie des vaincus de ces tragiques événements. Il n'y est parvenu qu'en partie, victime de ce préjugé qui admet très bien qu'un Stendhal, qu'un Nietzsche,

(1) Dans les exemplaires tirés à part de ce supplément, on trouvera en parallèle quelques passages typiques extraits de « Chez les Loups » et des « Souvenirs d'anarchie ».

(2) Avec analyses graphologiques de CRÉPIEUX-JAMIN. Chez Dorbon aîné, 19, boulevard Haussmann, Paris. Edité à 3 fr. 50. J'ignore le prix actuel.

qu'un Stirner, qu'un Le Dantec, qu'un Rémy de Gourmont, se placent « par delà le bien et le mal », basent toute l'activité humaine sur « l'égoïsme », etc., mais considèrent comme des « scélérats » les non compliqués ou les cyniques qui appliquent dans la pratique les théories de ces écrivains remarquables. Malgré ces réserves et afin de montrer la manière de faire de M. Michon, je citerai quelques pages de son livre :

Nous verrons, en étudiant leur vie active, qu'ils avaient su également dominer d'autres passions auxquelles tant d'hommes succombent. Les règles d'une hygiène très étroite étaient tout le secret de leur santé. Cette hygiène leur était commandée par l'instinct de conservation, disaient-ils, précepte de morale biologiste et religieuse que l'on trouve à la base de toutes les confessions.

Végétariens et buveurs d'eau, ils s'adonnaient quotidiennement, dans leur cellule, à la pratique de la gymnastique suédoise « pour assurer ainsi la circulation du sang », disaient-ils encore.

Cet ensemble de règles d'hygiène, rigoureusement suivies, avait, à leurs yeux, un autre résultat : éduquer leur volonté. C'est ainsi qu'ils surent vaincre l'émotion de la peur.

Je sais que l'un des condamnés à mort, depuis le rejet du pourvoi qu'il avait tenu à connaître et dont on l'avait informé, car on ne doutait pas de son courage, s'habitua, par la pensée, à la fin qui l'attendait. Il était émotif à l'excès, cependant il ne se départit pas d'un calme parfait. Son orgueil, soutenu par une énergie indomptable, le faisait réagir contre la peur, à laquelle d'autres se seraient abandonnés sans résistance. Le 17, le 18, le 19 et le 20 avril, alors qu'il sentait comme nous que le dénouement était proche, j'étudiai son visage, son attitude, ses gestes ; et je ne découvris en lui aucun des signes de la peur. Son intelligence, apparemment du moins, avait toute sa souplesse ; sa parole avait son aisance habituelle ; il riait, et d'un rire franc, lorsque la conversation l'y portait. Je ne constatai aucune inhibition de la pensée, ni d'idée fixe ; pas de troubles organiques visibles.

Le matin de l'exécution au moment de la toilette, dès qu'il me vit, il s'excusa de ne pas m'avoir fait connaître par écrit son opinion sur la presse, ainsi que je lui avais demandé la veille, et il me dit : « Je vous résume d'un mot mon opinion : la presse, c'est une prostituée. »

Son visage était d'une extrême pâleur, sa bouche était déformée par un rictus qui avait quelque chose d'amer et de douloureux, la parole était saccadée, mais le timbre de la voix n'était pas altéré ; l'œil était vif et souriant, l'esprit libre. Quelques minutes plus tard, devant l'échafaud, il se montra tel qu'il était, cynique et goguenard, agressif et impalpable, jetant à la face de ceux qui étaient venus le voir mourir : « C'est beau, hein, l'agonie d'un homme ! »

Critique opportune et juste du spectacle de la peine de mort (p. 30 et suivantes).

Le Réfif et Les

« Souvenirs d'anarchie »

Lorsque Le Réfif (Victor Serge) sortit de prison, en 1917, il fut question de sa collaboration à *par delà la mêlée*. Je lui demandai de se prononcer au sujet des *Souvenirs d'anarchie*, de s'en dégager tout au moins. Nous échangeâmes, à ce sujet, une assez longue correspondance dont je me contenterai de citer deux courts extraits :

Le premier appartient à une carte postale datée de Barcelone, 12 mars 1917.

« Tu sais que je les ai ignorés (ces Souvenirs) jusqu'à hier, que je les ai à peine parcourus dernièrement, que je n'y peux rien, et c'est tout. Je n'admets donc pas qu'on vienne m'embêter au sujet d'écrits qui ne sont pas miens et dont je n'ai eu connaissance que quatre ans après leur parution ».

Le second date du 13 avril.

« Quelles que puissent être les situations, les sentiments qu'elles m'inspirent et fusse-je séparé définitivement de Rirette (Henriette Maitrejean) tu devrais bien comprendre que je ne me permettrai, en aucun cas, la goujaterie de formuler un jugement public sur aucun de ces actes ».

Cette déclaration est à l'avantage de Le Réfif. Je n'en maintiens pas moins mon point de vue. Il ne collabora donc pas à *par delà la mêlée*. Je voudrais que se montrent aussi scrupuleux que moi ceux qui accueillent si facilement la prose du diffamateur de *Chez les Loups*.

Conclusions

Me voici arrivé au terme de ces longues Explications. Ceux qui sont au courant n'ignorent pas que j'aurais pu être beaucoup plus acerbe, certes ; plus précis même. Je suis certain que ces diverses citations montreront que ma critique de *Chez les Loups* n'avait rien d'exagéré, ni de perfide. Non, il n'appartenait en aucun cas, à Lorulot, et spécialement à lui, de publier pareil roman. Voici la deuxième fois qu'il fait le jeu de la répression bourgeoise. La première, en menant *malgré eux*, la campagne tendant à l'apologie des gestes des malheureux livrés à la vindicte justicière, en 1912. (Quand on a ça sur la conscience — stylelorulotique — on ne pipe plus mot sur l'illégalisme). La seconde, en lui fournissant des armes terribles que les procureurs ramassèrent et brandirent pour aggraver leurs réquisitoires contre ceux des camarades illégaux qui auront le malheur de tomber sous la coupe des distributeurs de condamnations. Deux fois, cela suffit. Puisque la majeure partie des camarades sont aussi « vulgaires » et sont aussi « médiocres » qu'il le conçoit, qu'A. Lorulot cesse son double jeu, qu'il passe carrément de l'autre côté de la barricade, qu'il aille planter sa tente ailleurs ; qu'on n'entende plus parler de lui dans les milieux anarchistes. Ce ne sera de sa part que pure franchise.

Je mets au défi Lorulot de placer un nom de camarade anarchiste, mort ou vivant, sur un seul, sur la moitié d'un personnage de son roman. Je le mets au défi de produire un document écrit confirmant les vilénies qu'il met au compte de ses acteurs. Tout ce qu'il raconte est défiguré, exagéré, rocambolisé, quand ce n'est pas invention absolue. Chez les Loups est un livre de mauvaise foi, un assouvissement de basses rancunes personnelles, une promesse de meilleure conduite à l'égard de la société bourgeoise.

25 décembre 1922.

E. ARMAND.



Ce supplément ne va pas sans entraîner des frais spéciaux qui grèvent fortement le budget de *l'en dehors*. Il reste encore, je l'espère, un certain nombre d'anciens amis de *Panarchie* et des « Causeries populaires » qui jugeront que sa publication s'impose. Je demande à ces camarades de faire ce qui sera en leur pouvoir pour obvier au déficit qui en résulte forcément.

Nous allons en tirer à part un millier d'exemplaires environ, plus complet quant aux citations. Tiré sur beau papier de couleur, il sera vendu 20 centimes. Les extraits de lettres et d'ouvrages qu'il renferme en font un document à conserver. E. A.

L'Initiation Individualiste Anarchiste

par E. ARMAND

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Nom et prénoms _____

Adresse complète _____

(Ecrire très lisiblement).

Nombre de volumes souscrits à 6 francs l'exemplaire _____

Découper ou recopier le bulletin ci-dessus et l'envoyer accompagné du montant à E. ARMAND, 22, cité Saint-Joseph, Orléans.

L'Initiation individualiste anarchiste contiendra de 250 à 300 pages en caractères compacts. Les premières feuilles sont déjà à l'impression. Le travail considérable que cette œuvre représente ; l'augmentation du texte, dépassant nos prévisions, la hausse du papier, nous obligent à porter le prix de souscription à SIX francs par exemplaire. Il va sans dire que pour les non souscripteurs, le prix sera de 7 fr. ou de 7.50, port en sus.

L'Initiation individualiste n'est pas seulement un résumé et une condensation de toutes les opinions, de toutes les thèses, de toutes les polémiques qu'E. Armand a exposées ou soutenues jusqu'ici, elle aborde certains sujets que notre ami n'avait pu traiter à fond jusqu'ici. Ainsi, il ne se contente pas de flétrir, de dénoncer l'exploitation ou la domination, il s'efforce de définir ce qu'il entend par *Domination* ou *Exploitation* ; on trouvera dans l'Initiation des études inédites d'un grand intérêt et destinées à provoquer de sérieuses réflexions, par exemple :

Une idée individualiste de la valeur — le geste révolutionnaire et l'esprit de révolte — le problème des rapports sexuels — le contrat, le garantisme, la réciprocité, — l'illégalisme anarchiste — le transgresseur, la transgression et les solutions individualistes — la solidarité, la sociabilité, la camaraderie — la lutte pour la vie individualiste — vers une humanité nouvelle, etc.

L'ouvrage est divisé en XXV chapitres et à peu près 300 paragraphes. Enfin, il se termine par un Index alphabétique mentionnant tous les sujets examinés, effleurés ou auxquels il est fait allusion au cours de l'ouvrage. Cet index constituera pour le militant, pour le chercheur individualiste une source de renseignements et d'informations très appréciable ; il ne sera pas moins utile à n'importe qui — curieux, sympathisant, adversaire même — désire se documenter sur l'individualisme anarchiste.

Dès le début, mille souscriptions avaient été demandées pour assurer l'édition de l'Initiation : il nous manque encore environ 370 souscriptions.

Souscriptions reçues depuis le dernier n° :
330 Belly. 331 Robert Rest. 332 Auguste Marion.
333 Jean Frank. 334 Guillot Patrique. 335 Joseph Gasiglia. 336 Léopold Faure. 337 Abegg. 338 Berthouet. 339 Casteu. 340 José Domenech. 341 Oscar Hespel. 342 Henri Hespel. 343 J. Chevant.

L'édition réservée aux souscripteurs contiendra, comme contrôle, la liste complète des personnes et des groupements ayant souscrit.

En vue d'assurer la parution de son prochain ouvrage, MARC L. LEFORT ouvre une souscription qu'il nous demande de signaler aux camarades.

Son livre a pour titre : *Les Visages divers de l'Individualisme*. Le prix en est de 2 francs. (1 fr. 75 par deux volumes ; 4 fr. 50 par trois et plus). Sortie des presses en février prochain.

L'Individualisme est un domaine d'autant plus vaste et plus obscur qu'il n'est pas à proprement parler une doctrine. C'est un ensemble d'idées et de théories disparates, souvent confuses et quelquefois contradictoires, — en apparence.

Marc L. Lefort a recherché ce qui fait l'unité de toutes ces théories et s'est efforcé de les classer toutes suivant un ordre logique qui aide à l'intelligibilité de l'ensemble. Il a tiré de cette analyse une définition objective de l'individualisme.

Adresser les souscriptions à Marc L. Lefort, 3, villa Marguerite, Issy-les-Moulineaux (Seine).

Service de Librairie

Nous demandons un délai de quelques jours pour l'expédition des volumes. — Les bénéfices résultant de ce service sont versés à la caisse de ce journal. — Joindre le montant de l'envoi en faisant la commande.

Un grand nombre de Préjugés régnent à l'endroit de l'Individualisme considéré au point de vue anarchiste. Pour les dissiper, procurez-vous et répandez nos Brochures par E. Armand

Mon point de vue de l'anarchisme individualiste	Irango
L'anarchisme comme vie et comme activité	0 15
Les ouvriers, les syndicats et les anarchistes	0 20
La vie comme expérience	0 20
De la liberté sexuelle. Variations sur la volupté	0 20
Les besoins factices, les stimulants et les individualistes	0 10
Mon athéisme	0 15
A vous, les humbles (placard pap. couleur)	0 20
Le plus grand danger de l'après-guerre	0 30
Lettre ouverte aux travailleurs des champs	0 25

par Benj. R. Tucker

Ce que sont les anarchistes individualistes et E. Armand : Est-ce cela que vous appelez vivre ? 0 40

par Voltairine de Cleyre

L'idée dominante (Edition augmentée)	0 20
« Notre » Individualiste (texte français et ido). « Pour la fin de la guerre »	0 40
Les 16 brochures ou tracts franco : 1 fr. 80 (sous enveloppe : fr. 2,30)	

Autres éditions (sous

E. ARMAND. — Qu'est-ce qu'un anarchiste ?	Irango
E. ARMAND. — <i>Sous les verrous</i> (poèmes)	2 50
ALBIN. — Croquis brefs : E. Armand	0 20
EUG. BIZEAU. — Verrues Sociales (poésies)	1 75
ROBERT BLATCHFORD. — Je combats le christianisme parce qu'il n'est pas vrai	0 15
CHATTERTON HILL. — La Physiologie morale	6 30
CHAUGH (R.). — La femme esclave	0 10
DARROW (Cl.). — Qui jugera le criminel ? (les 2)	0 10
MANUEL DEVALDÉS. — Réflexions sur l'Individualisme	0 20
FLORIAN-PARMENTIER. — L'Ouragan	7 30
GAULTIER (J. DE). — Comment naissent les dogmes	6 90
CHARLES I. GORHAM. — Dieu et la Guerre	0 20
C. HERVÉ. — Le Sphinx de la Vie	0 25
HAN RYNER. — Le Cinquième Evangile	7 40
— Les Paraboles cyniques	7 40
JOHN HENRY MACKAY. — Anarchistes	6 30
LACAZE-DUTHIERS (Gérard de). — Au tournant de la route	5 85
— Culte de l'Idéal	7 40
— Liberté de la Pensée	12 »
— Tour d'Ivoire vivante	16 »
LORULOT (A.). — Causeries sur la Civilisation	0 25
LIBERTAD. — Le travail antisocial et les mouvements utiles	0 20
LAMOTTE (EMILE). — L'éducation de l'enfance	0 35
LEFORT (Marc-L.). — Mon Individualisme	1 30
LE DANTEC. — Les Influences ancestrales	7 15
— La Lutte universelle	6 15
— L'Athéisme	7 15
— L'Egoïsme base de toute société	6 15
— Science et conscience	6 15
MOST (JOHN). — La peste religieuse	0 20
NOVICOW, RICHTER, FLAMMARION. — L'illusion patriotique	0 40
MAG SAY (Stéphen). — La Laïque contre l'enfant	2 45
— Révolte et Sanglots	3 »
NIETZSCHE. — Pages choisies	7 40
— Ainsi parlait Zarathoustra	10 50
— Par-delà le bien et le mal	6 90
— La Volonté de Puissance	13 80
J. PERRÉ. — Egoïsme et Comédie	0 20
RECLUS (Elisée). — A mon frère le paysan	0 20

Collections

Les Réfractaires (2^e série, petit format), quelques exemplaires incomplets 2 80
par delà la mêlée, nos 11 à 42 7 50
Exemplaires isolés des Réfractaires 1 »

Cartes postales, la série de 4 0 45

(ajouter 0,25 pour envoi recommandé)

Une souscription est ouverte pour l'édition d'un livre de Manuel Devaldés : *Contes d'un Rebelle*, vingt-cinq contes, précédés d'une préface de Han Ryner, et d'un frontispice hors texte d'Edmond Sigris : *Le Rebelle*. Ce livre « trop subversif », a été refusé par un éditeur. Y souscrire, c'est protester contre le droit abusif que les éditeurs puisent dans la propriété capitaliste de supprimer les œuvres d'art littéraire et d'étouffer la voix des écrivains qui leur déplaisent. Ce sera aussi encourager un écrivain libertaire de talent.

Prix du volume en souscription, franco, recommandé : France, 4 fr. 35 ; extérieur, 4 fr. 80 — Adresser les commandes, accompagnées du montant en mandat-poste à Gorion, 7, passage Gillet, Pierrefitte (Seine).